



Tél. 032 484 94 88

E-mail: info@lesgenevez.ch

www.lesgenevez.ch

Les Genevez, le 27 février 2024

AVIS OFFICIEL

Demande de permis de construire

(Publication au Journal officiel du 29 février 2024 n° 8)

Parcelle N° 37, Rue du Musée 3, 2714 Les Genevez

Requérants : Canelle Broquet Ducret et Mikaël Ducret, Rue du Musée 3, 2714 Les Genevez

Auteur du projet : BIM Process.ch, Route du 23-Juin 20A, 2822 Courroux

Ouvrage : Création d'un garage, rénovation intérieure d'un appartement, ajout d'installations photovoltaïques et remplacement de chauffage.

Dimensions :

Longueur :	7.4	mètres
Largeur :	6.9	mètres
Hauteur :	3.6	mètres
Hauteur totale :	3.6	mètres

Matériaux :

Façades : Béton, face visible en béton apparent gris, porte sectionnelle blanche et garde-corps métallique anthracite.

Toiture : Dalle béton ; aménagement d'une terrasse non couverte avec dalles de jardin

Dérogations requises : Art.71 al.4 RCC, forme de toiture (annexe).
Art. 59 Ocat, limite à la parcelle voisine (annexe).

Parcelle : 37

Rue : Rue du Musée 3, 2714 Les Genevez JU

Zone : Zone à bâtir, Zone centre, CA

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune des Genevez (JU), La Sagne-au-Droz 20, 2714 Les Genevez, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 2 avril 2024.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Notion de compensation des charges selon art. 32 LCAT : « Si un propriétaire foncier tire profit d'un avantage particulier qui lui a été accordé aux dépens d'un voisin à la suite d'une dérogation, d'un plan spécial ou de tout autre mesure s'écartant des prescriptions communales sur les constructions, il doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable. »

Le Conseil communal

Répartition des dicastères au sein du Conseil communal

Les dicastères sont répartis comme suit :

Maire : Anael Lovis
Vice-maire 2024 : Michaël Barraud

Dicastères :

Administration
Travaux publics
Aménagement
Education/Bâtiments
Action sociale
Domaines
Eaux/Epuration/Déchets

Responsables :

Anael Lovis
Loïc Gigandet
Quentin Gigandet
Michaël Barraud
Carole Pelletier
Damien Humair
David Queloz

Suppléants :

Michaël Barraud
Damien Humair
Michaël Barraud
David Queloz
Anael Lovis
Loïc Gigandet
Carole Pelletier

Le Conseil communal

Après-midi jeux à la ludothèque de la Courtine



La ludothèque de la Courtine vous invite à un

après-midi jeux

à la salle communale des Genevez

le samedi 9 mars de 14h à 16h30.

Tous les enfants de la Courtine sont invités à venir jouer et découvrir les nouveautés de la ludothèque.

Une collation vous sera offerte.

